Laurent Echeverria
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

ASSOCIATION AEK

22 rue Marengo
64100 BAYONNE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30/09/2019

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon
64600 Anglet
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71
l.echeverria@cleea.fr

Laurent Echeverria
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AEK relatifs à l'exercice clos le 30/09/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon
64600 Anglet
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71
l.echeverria@cleea.fr

LE

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ces appréciations ont porté spécifiquement sur la cohérence d'ensemble des comptes présentés par le Président et plus précisément sur :

- la perception et l'utilisation des subventions
- le contrôle interne relatif aux procédures de trésorerie

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels mis à disposition aux adhérents.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

IE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Anglet,
Le 10 janvier 2020
En trois exemplaires originaux

L. ECHEVERRIA
Commissaire aux Comptes

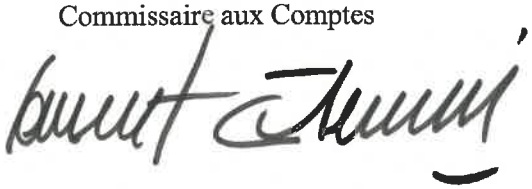

BILAN SYNTHETIQUE

AEK GAU ESKOLAK
Edition du : 01/10/2018 au 30/09/2019
Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net		net	N-1 net
Actif immobilisé :							
Immobilisations incorporelles					Capitaux propres		
- Fonds commercial					Capital		
- Autres					Ecarts de réévaluation		
Immobilisations corporelles	133 933	120 980	12 953	19 717	Réserves :		
Immobilisations financières	22 617		22 617	22 617	- Réserve légale		
TOTAL I	**156 550**	**120 980**	**35 570**	**42 334**	- Réserves réglementées		
					- Autres	310 649	247 156
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau		
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	53 319	63 492
Avances et acomptes versés sur commandes	700		700	700	Provisions réglementées		
					TOTAL I	**363 967**	**310 649**
Créances :							
Clients et comptes rattachés	238 110		238 110	101 809	Provisions pour risques et charges (II)	99 932	9 350
Autres	181 691		181 691	177 561	Dettes		
Valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes assimilées	4 038	12 068
Disponibilités (autres que caisse)	458 964		458 964	573 363	Avances et acomptes reçus sur commandes	380	
Caisse	7 315		7 315	5 133	Fournisseurs et comptes rattachés	37 927	84 713
					Autres	196 677	274 294
TOTAL II	**886 781**		**886 781**	**858 566**	**TOTAL III**	**239 022**	**371 075**
Charges constatées d'avance (III)	4 748		4 748	7 057	Produits constatés d'avance (IV)	224 177	216 884
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**1 048 079**	**120 980**	**927 099**	**907 957**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)**	**927 099**	**907 957**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

AEK GAU ESKOLAK

Edition du : 01/10/2018 au 30/09/2019 Hors brouillard Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	985 187	873 560
Achats d'approvisionnement	10 356	8 349	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	307 404	256 145	Subventions d'exploitation	685 225	676 733
Impôts, taxes et versements assimilés	121 774	80 739	Autres produits	303 409	42 099
Rémunération du personnel	1 077 148	881 046	Produits financiers	21 891	13 262
Charges sociales	303 437	295 102			
Dotations aux amortissements	8 761	10 151			
Dotations aux provisions	99 932	9 350			
Autres charges	26 951	406			
Charges financières	63	123			
TOTAL (I)	**1 955 826**	**1 541 411**	**TOTAL (I)**	**1 995 712**	**1 605 654**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	21 725	11 500	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	38 157	10 750
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	3 000				
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**1 980 550**	**1 552 911**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**2 033 869**	**1 616 404**
BENEFICE OU PERTE	53 319	63 492			
TOTAL GENERAL	**2 033 869**	**1 616 404**	**TOTAL GENERAL**	**2 033 869**	**1 616 404**

LE

ANNEXE

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019 Aux comptes annuels présentée en €

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2019 a une durée de 12 mois
L'exercice précédent clos le 30/09/2018 avait une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 927 099 €

Le résultat net comptable est un gain de 53 319€

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 janvier 2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du traitement de la subvention attribuée par l'Office Public de la Langue Basque Euskara, celle-ci étant maintenant attribuée en totalité pour l'exercice en cours.
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes, de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance,l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 - Actif immobilisé les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

2.1.1 - Immobilisations brutes = 156 550 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	131 936	1 997		133 933
Immobilisations financières	22 617			22 617
TOTAL	154 553	1 997	0	156 550

2.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 120 980 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	112 219	8 761		120 980
TOTAL	112 219	8 761	0	120 980

2.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Constructions	10 587	5 737	4 850	
Bulego materiala	107116	100 769	6 347	
Altzariak	16 230	14 474	1 756	
Immobilisations financières	22 617		22 617	
TOTAL	156 550	120 980	35 570	

2.1.4 - Etat des créances = 891 529 €

Etat des créances	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	35 570		35570
Actif circulant & charges d'avance	891 529	891 529	
TOTAL	927 099	891 529	35 570

IE

3 -NOTES SUR LE BILAN PASSIF

La provision de 99 932€ concerne les indemnités de fin de carrière.

3.1 -Etat des dettes = 463 199 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	4 038	4 038		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	38 307	38 307		
Dettes fiscales & sociales	194 659	194 659		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 018	2 018		
Produits constatés d'avance	224 177	224 177		
TOTAL	463 199	463 199	0	

3.2 -Charges à payer par postes du bilan = 239 022€

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. De crédit	4 038
Avances et acomptes	380
Fournisseurs	37 927
ettes fiscales et sociales	194 659
Autres dettes	2 018
TOTAL	239 022

3.3 -Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	224 177
TOTAL	224 177

Les produits constatés d'avance correspondent à la part de subvention attribuée pour le 4ème trimestre 2019 et à une prestation qui débute en novembre 2019.

1E

4 -DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'ndépendance des exercices.

4.1 – Charges à payer = 149 425 €

Charges à payer	Montant
Dettes fourniseurs et comptes rattachés :	
Fourn factures non parvenues (408100)	13 077
Dettes fiscales et sociales	
Pers congés à payer (428200)	87 938
Autres charges à payer (438200)	34 004
AGEFIPH	4 012
Taxe Habitation	7 394
IS	3 000
TOTAL	149 425

4.2 – Charges constatées d'avance = 4 748 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	4 748
TOTAL	4 748

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IE

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications / périodes Durée de l'exercice	30/09/19 12 mois	30/09/18 12 mois	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 12 mois	30/09/2015 12 mois
I- **Situation financière en fin d'exercice**					
a) Capital social					
II– **Résultat global des opérations effectives**					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	985 187	873 560	942 112	793 670	756 058
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	53 319	63 492	66 090	30 566	39 231
b) Bénéfices après impôts, amortissements & provisions	53 319	63 492	66 090	30 566	39 231
III- **Personnel**					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	1 077 148	881 046	910 911	860 581	798 210
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, Oeuvres sociales...)	303 437	295 102	248 481	243 506	233 641

La subvention du GIP Euskara attribuée pour l'année civile a été proratisée.

Indemnités Fin de Carrière : provision 100%. Cette année, changement de méthode de comptabilisation : les IFC ont été comptabilisées en provision et non plus en charges à payer,

IE

ANNEXE

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019 Aux comptes annuels présentée en €

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par AEK	Cautions et avals donnés par AEK	C.A. HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par AEK dans l'ex.
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)	21 000	58 895	100					799 892	75 334	20 000

LE